

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020 Commune de PEYMEINADE

(En application de l'article L.2313-1 du CGCT)



Le budget communal 2020 est construit sur un principe de prudence et de rigueur, prévoyant une légère augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement (+0,75 %) par rapport au BP 2019.

La section d'investissement affiche quant à elle une diminution de 19,34% par rapport au BP 2020 portant le total à 4 719 700 €, entièrement autofinancée et sans recours à l'emprunt.

Ce budget est conforme aux grandes orientations de la ville, à savoir :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes,
- Affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

Rappelons que le principe d'équilibre et de sincérité budgétaire impose de prévoir, dans le budget primitif, les dépenses maximales et les recettes minimales qui pourraient être constatées comptablement durant l'année. L'objectif étant de ne pas consommer la totalité des crédits ouverts en dépenses et de dépasser les prévisions de recettes pour aboutir en fin d'année à un excédent de fonctionnement permettant a minima d'autofinancer le remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement

On peut noter que **les recettes de fonctionnement** évaluées au plus juste, augmentent légèrement passant de 8 119 000€ au BP 2019 à 8 180 000€ au BP 2020.

La comparaison au BP 2019 peut se détailler par chapitre comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Var.
013 Atténuation de charges	18 000	24 000	33,33%
70 Produit des services	767 000	610 000	-20,47%
73 Impôts et Taxes	5 635 000	5 835 000	3,55%
74 Dotation	710 000	772 000	8,73%
75 Autres produits de gestion courante	75 000	72 000	-4,00%
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	24 304	20 351	-16,26%
78 Reprises sur amortissements et provisions		22 000	
Total des recettes réelles	7 229 304	7 355 351	1,74%
042 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000	83 000	-17,00%
Total des recettes d'ordre	100 000	83 000	-17,00%
002 Résultat reporté	789 696	741 649	-6,08%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	8 119 000	8 180 000	0,75%

Les atténuations de charges (chapitre 013) augmentent de 6k€ du fait d'un plus grand nombre de dossiers de maladies ou de congés maternité à rembourser par l'assureur de la ville.

Les produits des services (chapitre 70) diminuent de 20,47% (-157k€) du fait essentiellement de l'impact du COVID19 sur les recettes de cantine et d'une baisse du montant à rembourser par la CAPG en compensation du personnel mis à disposition pour les missions liées au périscolaire. Il est précisé que les redevances à encaisser ont été estimées a minima en respectant le principe de prudence.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent globalement de 200 k€ (+3,55%) sans augmentation des taux.

Les recettes fiscales prévisionnelles sont en progression de 143k€ du fait de la dynamique des bases fiscales et de leur revalorisation annuelle indexée sur l'inflation.

Les dotations de l'Etat et diverses participations (chapitre 74) sont globalement en hausse de 62k€ du fait des compensation d'exonération de taxe d'habitation (+30k€), des remboursements des élections, du recensement et de contrats aidés (+36k€), des remboursements de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (+25k€). Tout cela vient compenser la perte de dotation globale de fonctionnement (-21k€)

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) prévoient une baisse de recettes de 3k€ issues des locations immobilières. En effet, une partie des propriétés communales louées en 2019 devraient être libérées au cours de l'année 2020.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, imprévisibles. Ils restent donc estimés à un niveau très faible comme l'an dernier mais prennent d'ores et déjà en compte des remboursements d'assurance obtenus depuis le début de l'année.

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au remboursement des travaux réalisés en régie. Ces derniers varient en fonction de l'activité des services techniques durant l'année.

Une légère baisse est prévue en 2020 du fait de l'arrêt de l'activité de la régie durant le COVID19 (-17 k€).

Enfin, **le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 (741 648,60 €) porte le total des recettes de fonctionnement à 8 180 000 €**, légèrement supérieur aux 8 119 000 euros prévus l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** augmentent également de 0,75% et viennent équilibrer le budget à 8 180 000€.

La comparaison au BP 2019 peut se présenter ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Var.
011 Charges à caractère général	1 970 000	1 970 000	0,00%
012 Charges de Personnel	4 197 000	4 327 000	3,10%
014 Atténuation de produits (FPIC + SRU)	125 000	235 000	88,00%
65 Charges de gestion courante	541 000	575 000	6,28%
66 Charges financières	135 000	120 000	-11,11%
67 Charges Exceptionnelles	23 000	40 000	73,91%
68 Dotation aux amortissements et provisions	7 000	47 500	578,57%
022 Dépenses imprévues	50 000	115 500	131,00%
Total dépenses réelles	7 048 000	7 430 000	5,42%
023 Virement à la section d'investissement	800 000	500 000	-37,50%
042 amortissement et autres transferts	271 000	250 000	-7,75%
Total dépenses d'ordre	1 071 000	750 000	-29,97%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 119 000	8 180 000	0,75%

Ainsi **les charges à caractère général** (chapitre 011) restent stables à 1 970 000€.

Elles permettent à la commune d'assumer les dépenses de fonctionnement courant et de répondre à l'ensemble des obligations réglementaires et sécuritaires de plus en plus importantes

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 3,10% du fait notamment :

- De la poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR),
- De l'augmentation du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2020,
- Du paiement d'un grand nombre d'heures supplémentaires réalisées et de jours de CET épargnés,
- du Glissement Vieillesse Technicité,
- du paiement de dossiers de validations de services antérieurs,
- de l'organisation des élections municipales et du recensement de la population,
- du remplacement de postes totalement ou partiellement vacants,
- du remplacement d'agents en arrêt maladie,

- ~~de la création d'un~~ équivalent temps plein supplémentaire pour renforcer les services,

Les atténuations de produit (chapitre 014), qui comprennent le reversement FPIC pour 72k€ et les pénalités SRU pour 163k€, augmentent de 88% ou 110 000€ du fait des pénalités payées par la ville sur la carence en logements sociaux.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 34k€ avec la revalorisation des subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles et du fait de la constatation de créances éteintes.

Dans un même temps, ces augmentations sont compensées en partie par **une baisse des charges financières**, (chapitre 66) obtenue grâce au désendettement de la commune (-15 k€).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de 17k€ par rapport aux prévisions 2019, du fait d'annulation de recettes passées sur des exercices antérieurs (10k€) et de la comptabilisation à partir de 2020 d'une rente viagère (7k€). Une enveloppe de 23k€ reste prévue afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles et à des contentieux de l'année dont l'issue est encore incertaine.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont en forte augmentation (+ 40 500€) du fait d'un grand nombre de nouveaux contentieux pour lesquels la collectivité a l'obligation de réserver des crédits afin de faire face à un risque éventuel dans les années à venir.

Les amortissements diminuent de 21k€ et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 800 000 € à 500 000€ pour pouvoir équilibrer le budget et compenser l'ensemble des augmentations de dépenses vues précédemment.

Les recettes et dépenses d'investissement :

S'agissant de l'investissement, le budget peut se présenter ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2020	Var.
13 Subventions d'investissement		20 400,00 €	
16 Emprunt			
165 caution à encaisser		2 000,00 €	
10 dotations (TLE + FCTVA)	297 103	277 375,49 €	-6,64%
1068 Excédent de fonctionnement N-1	1 500 000	1 600 000,00 €	
138 Autres sub d'invest non transférable			
024 Produit des cessions d'immo		13 352,00 €	
20422 Réimputation participation ZAC Lebon (annulation au 20422 pour passer au 2764)		125 000,00 €	
238 avances versées sur commandes immo corp		4 560,00 €	
45 opérations pour compte de tiers (travaux eau pluviale pour CAPG)		131 000,00 €	
Total des recettes réelles	1 797 103	2 173 687,49 €	20,96%
021 Virement de la section de fonctionnement	800 000	500 000,00 €	-37,50%
040 opération de transfert entre sections	271 000	250 000,00 €	-7,75%
041 Opérations patrimoniales		62 700,00 €	
Total des recettes d'ordre	1 071 000	812 700,00 €	-24,12%
Total des recettes d'investissement	2 868 103,43 €	2 986 387,49 €	
001 Solde d'exécution positif reporté	854 437	1 407 903,65 €	64,78%
(rappel des RAR recettes pour info)	232 459	325 408,86 €	39,99%
Total des recettes d'investissement de l'exercice	3 955 000,00 €	4 719 700,00 €	19,34%

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2020	Var.
20 immobilisations incorporelles	6 000		-100,00%
204 Subventions d'équipement versées		45 000,00 €	
21 immobilisations corporelles			
23 immobilisations en cours	2 879 000	2 012 000,00 €	-30,11%
10 Dotation fonds divers et réserves	60 000	84 000,00 €	40,00%
13 remboursement de trop perçu sur subventions		29 200,00 €	
16 remboursement capital d'emprunt	450 000	454 000,00 €	0,89%
165 Caution à reverser		5 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	100 819	178 369,85 €	76,92%
2764 Créances sur Personnes de droits privés (Avance s/ZAC Lebon)		375 000,00 €	
45 opérations pour compte de tiers (travaux eau pluviale pour CAPG)		131 000,00 €	
Total dépenses réelles	3 495 819	3 313 569,85 €	-5,21%
040 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000	83 000,00 €	-17,00%
041 Opérations patrimoniales		62 700,00 €	
Total dépenses d'ordre	100 000	145 700,00 €	45,70%
Total dépenses d'investissement du BP	3 595 819	3 459 269,85 €	-3,80%
(rappel des RAR dépenses pour info)	359 181	1 260 430,15 €	250,92%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 955 000	4 719 700,00 €	19,34%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 719 700 € et permettent de réaliser un grand nombre de projets répartis en opérations détaillées ci-dessous (montant hors RAR) :

- 664 000€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière,
- 150 000 € pour des acquisitions foncières,
- 158 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 110 900 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- 309 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux
- 111 300 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement
- 50 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,

- ~~142 700 €~~ pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 103 700€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux et des écoles,
- 39 200 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines
- 21 000 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les orientations suivantes sont prévues :

- 46 000 € pour la rénovation du vieux village, prévoyant notamment la finalisation de l'aménagement de la place Gervais Court et des études pour l'aménagement du parking du Clos.
- 45 700 € pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'ADAP.
- 30 000 € pour l'Aménagement du cœur de ville afin de lancer les études et premiers travaux de réaménagement du square CAUVIN.
- 375 000 € seront également nécessaires pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon mais ils seront à comptabiliser en dehors de l'APCP en attendant de pouvoir intégrer réellement les biens dans l'actif de la commune
- 30 000 € d'indemnités de résiliation du projet de la salle de spectacle que la nouvelle municipalité ne souhaite pas poursuivre sous cette forme.

S'ajoutent à ces opérations :

- 1 260 430,15€ de travaux inscrits en restes à réaliser en 2019
- 45 000€ pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques
- 29 000€ pour des remboursements de trop perçus sur subventions
- 84 000€ de remboursement et réimputation de Taxes d'urbanismes
- 178 369,85 € de crédits pour des dépenses imprévues,
- 131 000€ de travaux d'eau pluviales pour le compte de la CAPG (avance entièrement remboursée)
- 454 000€ de remboursement de capital de dette.
- 5 000€ de remboursement de caution
- 83 000€ d'opérations d'ordre pour rembourser les travaux en régie
- 62 700€ d'opérations patrimoniales

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement permettant de financer ces projets reposent avant tout sur de l'autofinancement grâce à:

- 1 407 903.65 € de résultat d'investissement 2019
- 1 600 000 € de résultat de fonctionnement 2019 affectés en investissement,
- 325 408,86 € de recettes 2019 restant à encaisser (subventions attribuées)

Soit un autofinancement 2020 issu des résultats 2019 de plus de 3,333 millions.

S'ajoutent à ce montant les recettes 2020 suivantes :

- 500 000 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement,
- 250 000€ d'amortissements,
- 277 000 € de remboursements de TVA et de taxe d'aménagement,
- 13 000€ de cessions

Les 4,719 millions d'euros d'investissement sont donc autofinancés **sans recourir à l'emprunt.**

L'encours de dette s'élèvera au 31/12/2020 à 3,809 millions d'euros.